

PROGRAMME  
D'ACTIONS  
PRIORITAIRES



Projet "DESTINATIONS"  
LIFE - Pays Tiers



# **RAPPORT**

## **sur les Ateliers de formation à la méthode d'Evaluation de la Capacité d'Accueil Touristique (ECAT), à la méthode des scénarios alternatifs et aux outils de gestion environnementale des structures hôtelières (Sidi Fredj, 28 février - 2 mars 2009)**

**MATET-CAR/PAP  
Alger - Split  
Mars 2009**

**ATELIERS DE FORMATION A  
LA METHODE D'EVALUATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL TOURISTIQUE (ECAT),  
A LA METHODE DES SCENARIOS ALTERNATIFS ET  
AUX OUTILS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DES STRUCTURES HOTELIERES  
(Sidi Fredj, 28 février - 2 mars 2009)**

**Contexte**

1. Le projet "Destinations" concerne des parties sélectionnées de la côte des trois pays du Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie) et consiste en l'élaboration d'une étude permettant :

- l'évaluation de la capacité d'accueil ou de charge touristique des zones côtières arrêtées (ECAT) ;
- l'élaboration d'une Stratégie de développement du tourisme dans les zones du projet ;
- la mise en place de directives pour les investissements durables ;
- le choix d'une structure pilote pour l'application et la mise en œuvre des directives de la stratégie de développement durable, comme projet de démonstration.

2. La rencontre organisée à Sidi Fredj du 28 février au 2 mars 2009 rentre dans le cadre des réunions prévues par le projet "Destinations" qui n'a connu que la tenue d'une seule réunion et qui a été consacrée à son lancement en septembre 2007.

3. Etant donné que ce projet a enregistré un retard considérable dans son avancement, et afin de rattraper ce retard dans les délais les plus courts, il a été décidé d'organiser des ateliers de formation d'une durée de trois jours durant lesquels seront abordées :

- la présentation du rapport diagnostic, son examen et formulation des réserves à lever pour sa finalisation ;
- la formation sur la méthodologie d'évaluation de la capacité d'accueil touristique (ECAT), la fixation d'objectifs, la proposition d'indicateurs de durabilité et la préconisation des scénarios de développement touristique durable ;
- la formation aux outils de gestion environnementale des structures hôtelières.

**Participants**

4. Ont participé aux travaux de cette rencontre des représentants des ministères concernés, des organismes, institutions et professionnels du tourisme, des directions locales du tourisme, de l'environnement et de l'urbanisme, des collectivités locales (communes) et des associations locales.

5. La liste complète des participants figure en annexe I de ce rapport, alors que l'ordre du jour est donné en annexe II.

**Ouverture et lancement des travaux**

6. Le 28 du mois de février 2009, à la salle de réunion de l'hôtel "El Riadh" sis à Sidi Fredj (Alger), M. Bensebane, Directeur du littoral au niveau du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme (MATET), représentant de Monsieur le Ministre, a procédé à l'ouverture des travaux de la rencontre en souhaitant la bienvenue à M. Ivica Trumbic, Directeur du CAR/PAP, à M<sup>me</sup> Zeljka Skaricic, Coordinatrice du projet pour le CAR/PAP, aux consultants techniques du CAR/PAP ainsi qu'à toute l'assistance. Après avoir mis l'accent sur l'intérêt que porte le secteur du tourisme et de l'environnement sur les aspects liés à la coopération avec la Commission européenne, M. Bensebane a confirmé que cette coopération s'est concrétisée par le lancement de projets cofinancés par les deux parties, entre

autres, le projet "Destinations" pour lequel cette rencontre a été organisée en vue de présenter son état d'évolution et d'avancement.

7. La parole fut donnée à M. Trumbic qui a insisté sur la nécessité d'engager et de mettre en œuvre ces actions de coopération qui fixent comme objectif le développement intégré des zones côtières, vu les impacts positifs qu'elles génèrent dans les domaines socio-économiques des populations et des régions concernées. De ce fait, l'implication, la contribution et la coopération de tous les acteurs de la région du bassin de la Méditerranée s'avère nécessaire et indispensable. Celle-ci sera davantage renforcée par la ratification attendue et l'entrée en vigueur du Protocole méditerranéen sur la GIZC, signé en janvier 2008 à Madrid par 14 pays riverains.

8. M<sup>me</sup> Skaricic a procédé par la suite à la présentation du projet "Destinations" visant le développement de stratégies pour un tourisme durable dans les nations méditerranéennes et a expliqué que, pour l'Algérie, la zone du projet concerne la partie du littoral algérois qui s'étend de Cap Djinet au Mont Chénoua (la zone du PAC algérois).

9. M<sup>me</sup> Samira Natèche, Sous-directrice de la préservation du littoral, du milieu marin et des zones humides du MATET, a confirmé l'intérêt que porte le secteur de l'environnement sur la continuité des études consacrées au PAC algérois par l'élaboration du projet "Destinations", d'autant plus que tout un arsenal législatif et réglementaire a été mis en place pour la protection et la préservation du littoral et des zones humides et sensibles et que ces études viennent reconforter le dispositif en question du moment qu'elles constituent des instruments et des outils d'orientation, guidant et facilitant aux autorités concernées la prise de décisions relatives à la façon d'aménager et d'exploiter ces espaces fragiles et sensibles. Elle a, par ailleurs, brossé une situation sur toutes les actions menées par son secteur pour préserver et protéger le littoral des agressions naturelles ou humaines qu'il peut subir à travers notamment des campagnes de sensibilisation envers la société civile, les collectivités locales et tous les acteurs concernés, ainsi que l'opération de bornage.

## **ATELIER 1 : METHODE D'EVALUATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL TOURISTIQUE (ECAT)**

9. Une intervention de M. Carlo Perelli, consultant CAR/PAP, a constitué l'introduction relative au développement du tourisme dans les pays de la Méditerranée, la philosophie de base du tourisme durable et de l'écotourisme. Les questions suivantes ont été abordées :

- la stratégie à entreprendre pour remédier aux changements climatiques ;
- la nécessité de préserver les éléments naturels du littoral (cordon dunaire, plage...) ;
- le développement des énergies renouvelables qui comprennent l'énergie solaire, l'énergie éolienne (force du vent), l'énergie hydroélectrique (barrages), la biomasse (matières organiques fournissant de l'énergie, comme le bois en brûlant), la géothermie utilisant la chaleur des profondeurs de la terre et l'énergie marémotrice utilisant la force des marées. Ces énergies ne s'épuisent pas et la plupart ne polluent pas ;
- la naturalité du site en tant qu'élément fondamental pour le développement du tourisme durable.

10. A suivi l'intervention de M. Alessio Satta, consultant CAR/PAP, qui a présenté la méthodologie ayant trait à l'évaluation de la capacité d'accueil pour le développement du tourisme dans les régions côtières méditerranéennes, qui se résume comme suit :

- C'est le concept de prise en charge d'un flux maximum sur un territoire sans abîmer et nuire à cet environnement. Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT, 1999) la Capacité d'Accueil d'une destination touristique est constituée par "le nombre maximum des personnes que visite, dans la même période, une destination déterminée sans en compromettre ses caractéristiques environnementale, physiques, économiques et socioculturelles sans réduire la satisfaction des touristes".
- Le tourisme durable c'est la durabilité des projets et de leurs environnements dans le temps. Il est donc important de déterminer la capacité d'accueil d'un territoire.
- Dans le cadre d'un développement durable du tourisme, il est important, que tout projet d'investissement puise ses ressources dans son environnement immédiat (énergie, eau...) et réponde aux normes de la haute qualité environnementale, c'est-à-dire l'utilisation des énergies renouvelable, le recyclage des eaux usées, l'utilisation des matériaux locaux, le traitement des déchets, etc.
- L'application de l'ECAT est assistée, guidée et suivie à l'aide d'un ensemble cohérent d'indicateurs. Un indicateur est une variable ayant pour objet de mesurer ou d'apprécier un état ou une évolution. Un indicateur doit être une information simple (facilement compréhensible) qui peut-être quantifiée de manière claire, reproductible et rapide, et doit synthétiser des données complexes sur les différents secteurs (économique, social, culturel ...).

11. En parlant de la méthodologie elle-même, M. Satta a présenté ses différentes parties, à savoir :

- La Partie descriptive : mode de fonctionnement du système étudié, tout en prenant en compte les aspects physique, écologique, social, politique et économique du développement touristique.
- La Partie d'évaluation : elle décrit le mode selon lequel une région doit être gérée ainsi que le niveau des impacts acceptables.
- La Partie stratégique : elle doit conduire à la définition capacité d'accueil optimale.

12. Finalement, la partie stratégique qui suit la phase d'ECAT, doit suivre le processus qui comprend :

- l'élaboration des scénarios alternatifs de développement touristique ;
- l'évaluation de l'Impact de diverses options ;

- la sélection de l'option préférable et de la capacité d'accueil optimale pour la destination en question ;
- la formulation de la stratégie de développement durable du tourisme de la destination.

13. Une discussion s'est engagée au cours de laquelle les différents intervenants ont fait part de leurs préoccupations, dont les plus significatifs ont porté sur :

- l'inexistence d'un marché touristique permettant d'apprécier l'offre actuelle en matière de capacité d'accueil face à une demande future ;
- le rappel des principaux objectifs du projet "Destinations" qui visent la mise en place d'une méthodologie d'aménagement et d'exploitation durables des zones côtières aux services des décideurs ;
- la mise en œuvre d'une méthodologie et d'outils de planification touristique unique pour la Méditerranée, la loi sur l'environnement à elle seule ne suffisant pas à préserver le littoral ;
- le rôle du coordonnateur national qui devra effectuer plusieurs séances de travail avec les autorités locales à même d'assurer leur adhésion au projet.

14. Reprenant la parole, M. Satta a fait part à l'assistance de la consistance de l'étude dans ces différentes phases :

- Phase 1 : Diagnostique de la zone d'étude - analyse initiale des caractéristiques du système territorial de la destination et analyse du développement touristique du système ;
- Phase 2 : Evaluation de l'interaction entre développement touristique et les autres composantes du système de la destination ;
- Phase 3 : Définition du scénario de développement touristique initial ;
- Phase 4 : Elaboration des différents scénarios alternatifs de développement touristique et définition du scénario de développement touristique le plus durable ;
- Phase 5 : Définition d'une stratégie intégrée pour le développement durable du tourisme.

Il a rappelé qu'il y a trois dimensions principales à analyser qui caractérisent une destination/zone côtière :

- physico-écologique (caractéristiques naturelles et artificielles, y compris l'infrastructure) ;
- socio-économique (population et structure sociale et dynamique, aspects économiques) ;
- politique-gestionnaire (y compris les facteurs institutionnel et organisationnel).

15. La partie relative à l'analyse du développement touristique de la destination concerne l'analyse détaillée du développement touristique, de l'offre et de la demande, en intégrant l'analyse statistique des sources officielles avec la recherche sur le milieu, pour déterminer la perception et les atteintes de la composante résidente et de la composante fluctuante. En particulier on devra définir les caractéristiques :

- composante touristique : caractéristiques et typologie de la demande et de l'offre ;
- cycle de vie et évolution historique du système touristique ;
- composante économique du projet : construction d'indicateurs spécifiques d'évaluation des retombées économiques des initiatives existantes ou proposées ;
- composante institutionnelle touristique : institution en matière de planification touristique et réception au niveau local des normes en matière du tourisme.

16. Une analyse de la capacité d'accueil évaluée :

- La capacité des ressources naturelles (telles que les aquifères, les eaux de surface ou les estuaires côtiers) ;
- La capacité des infrastructures physiques d'une destination (telles que les routes, les stations d'épuration, les piscines municipales) ;
- La capacité économique : elle cherche à définir l'étendue des dégâts que peut supporter un environnement avant que cela n'affecte négativement les activités économiques de la région ;
- La capacité des ressources sociales (acceptation de la population locale) à absorber une croissance du tourisme et les développements physiques qui vont de pair sans qu'il y ait de dégradation ;
- La capacité en matière de politique et de gestion : il s'agit de la capacité de la destination à organiser, coordonner et orienter la gestion locale du tourisme grâce à un scénario durable et à l'intégration des directives internationales

## ATELIER 2 : METHODE DES SCENARIOS ALTERNATIFS

17. En présentant la méthode des scénarios alternatifs, M. Satta a souligné que tout d'abord un scénario conservateur doit être élaboré en accord avec les capacités d'accueil actuelles. Ensuite, il est possible de préparer deux schémas extrêmes : a) développement intensif du tourisme ; et b) développement limité du tourisme alternatif. Enfin, des schémas alternatifs, élaborés avec les parties prenantes locales, pourront être préparés. La liste finale des schémas pourrait être :

- Schéma actuel (année 200X) (Scénario 1) ;
- Schéma conservateur (année 200X+10) : absence de nouvelles politiques (Scénario 2) ;
- Scénario de développement intensif du tourisme (Scénario 3) ;
- Alternative de développement limité du tourisme (Scénario 4) ;
- Définition de trois schémas alternatifs résultant de la consultation avec les parties prenantes (Scénario 5, 6, et 7).

18. Le vif débat qui s'est engagé après cette présentation, se résumé comme suit :

- La bonne gestion des ressources naturelles est primordiale pour le développement durable du tourisme. A titre d'exemple, l'hôtel où nous sommes hébergés connaît d'importantes fuites d'eau dans les salles de bain, c'est un gaspillage pur et simple. Il faut récupérer les eaux pluviales, recycler les eaux usées pour irriguer les terrains de golf ou les jardins.
- Le projet dans son chapitre social aborde la réaction de la population. Comment s'y prendre ? Quelle est l'acceptabilité de la société (par exemple, par rapport aux boissons alcoolisées) ? L'étude sociologique nécessite un certain temps non négligeable. Y a-t-il suffisamment de temps pour collecter les informations nécessaires ?
- Il faut récolter les données physiques et socio-économiques et une enveloppe financière conséquente doit être prévue pour élaborer ce projet.
- Il est nécessaire de concevoir un logiciel pour la gestion des données actualisées (Soft logiciel).
- Il est important de signaler que dans le cadre du PAC algérois a été mise en place une base de donnée, qu'il y a lieu d'actualiser car ces données datent de 2005. Le PAC algérois et le projet "Destinations" couvrent le même territoire.
- L'objectif du projet est de ressortir des indicateurs des capacités de charge et même 30% de données nous permettent d'avoir un aperçu sur les capacités.
- L'objectif majeur du projet "Destinations" est de mettre en route une méthodologie commune au bassin méditerranéen, après c'est un choix politique des états concernés.
- Il est important de prendre en compte la satisfaction du client. La promotion seule ne suffit pas pour le développement du tourisme. Quelle sera la réaction du touriste ? Quel type de tourisme développer ?
- Il est nécessaire d'élaborer une étude du marché avant toute chose. L'aspect architectural est un élément majeur pour développer une destination. En Europe, les projets de reconversion représentent une grande aubaine pour le tourisme durable, car l'édifice existe déjà et il suffit de le réhabiliter et de le réaménager.
- Il est primordial de cibler les touristes suivant l'offre existante, donc reprendre déjà les territoires équipés comme Sidi Fredj.
- Le marché du secteur touristique actuellement c'est le tourisme national. Le tourisme national souffre d'insuffisance en matière d'infrastructure, c'est pour cela que chaque année plus d'un million d'Algériens partent en Tunisie.
- Le coût du transport aérien est un facteur à prendre en considération. La Tunisie offre des formules séjour une semaine en Tunisie pour 200 à 300 € tout compris.
- Les tarifs de transport sont exorbitants, par exemple le vol Rome - Alger coûte 400€. C'est l'absence de la concurrence qui fait grimper les prix.

- Il est important de développer les moyens de transport (terrestres, aériens et maritimes).
- Il est important de préserver le littoral ainsi que les cordons dunaires, il y a des possibilités d'aménager dans l'arrière pays.
- Le produit existe en Algérie - il y a la mer, la montagne et le Sud. Il suffit de réanimer les villes, comme par exemple la ville de Boumerdes avec ses soirées animées, les familles qui sortent le soir pour se promener sur le boulevard, prendre des glaces.
- Quelles sont les limites d'intervention de l'état et des autorités locales ? Il est nécessaire d'encourager les communes côtières.

19. En conclusion, des réponses ont été données et des recommandations faites concernant la politique du pays dans le domaine du développement touristique :

- Il est important de rappeler que le secteur a adopté une nouvelle stratégie de développement du tourisme avec la mise en œuvre du SDAT avec ses 5 dynamiques.
- La capacité d'accueil actuel est jugée insuffisante.
- Il est important de prendre en considération le PAC algérois et le SDAT, analyser ces données et les comparer avec les capacités de charge acceptable. Le MATET actuellement évalue la capacité d'accueil sur le littoral.
- La crise financière implique le développement du secteur tertiaire et du tourisme.
- La coordination avec le secteur de la DTP qui permet chaque année d'ouvrir et de désenclaver des plages.
- Il faut prendre en charge le flux des nationaux qui partent chaque année en Tunisie.
- Il faut soutenir les Communes côtières. Les APC côtières doivent bénéficier directement des concessions des plages et non pas comme actuellement les domaines.
- Un fond de 150 Milliards de DA plafonné à 1000 Milliards de DA relatif au développement du tourisme sera débloqué incessamment.
- Seize projets de port de plaisance sont inscrits à travers la côte algérienne.

20. La session suivante a été consacrée à la présentation du rapport diagnostic par M<sup>me</sup> Hafida Lamri, consultante nationale senior, qui a servi de base à la réflexion sur les scénarios possibles de développement touristique dans la zone du projet.

21. Les points suivants ont été soulevés dans le débat qui s'est engagé suite à cette présentation :

- Il est nécessaire d'introduire dans le diagnostic le recensement de la population de 2008.
- Il est important de faire ressortir les projets en cours localisés sur la zone d'étude.
- Il est dans l'intérêt des consultantes nationales de se rapprocher auprès de la direction du tourisme de la Wilaya de Tipaza pour récupérer la monographie de la Wilaya version 2008.
- La réussite du projet "Destinations" nécessite la collaboration de tous les secteurs confondus : travaux publics, hydraulique, énergie... Pour la finalisation de la phase diagnostic, on a besoin des schémas directeurs sectoriels ainsi que les données existantes et projetées de tous les réseaux.
- Un projet est en cours concernant l'avancement du trait de côte.
- L'actualisation des données physiques, naturelles et socioéconomiques est indispensable pour la phase diagnostic du projet.
- La révision du PDAU est en cours dans une grande majorité des communes concernées par ce projet (BET portugais).
- En ce qui concerne la collecte des données, il est important d'exploiter la documentation du centre national des archives.

- Les études d'aménagement établies par l'ENET durant les années 80 ne répondent pas aux exigences et aux besoins actuels, donc ne peuvent constituer de base pour le projet "Destinations".
- La phase diagnostic nécessite la récolte des données récentes physiques, naturelles et socio-économique, des réseaux existants et projetés.
- La récolte de données doit se faire en consultant les schémas sectoriels de tout les secteurs.
- Prendre en charge les études d'aménagement déjà existantes comme celle de Zemmouri.
- Les ZET sont des espaces réservés au tourisme qui sont à préserver.
- Dans le cadre du développement durable du tourisme, il est important de préserver certaines ZET à l'état naturel.
- Les ZET sont créées par Décret exécutif, le PDAU est un instrument qui respecte la délimitation de ces zones réservées au tourisme.

22. M. Satta a présenté une communication relative aux différents scénarios qui peuvent être proposés, afin d'assurer la durabilité des zones côtières. Il a insisté sur l'importance de mesurer l'information à travers la mise en place d'indicateurs de durabilité dont :

- Le tourisme constitue la locomotive du développement des espaces côtiers ;
- Le nombre de personnes au même moment sur ces espaces constitue une pression ;
- Les capacités réelles actuelles représentent l'état des lieux de l'espace ;
- Les actions entreprises par les politiques et les décideurs représentent les réponses.

23. A l'issue de cette présentation, des groupes de travail ont été constitués :

- Groupe A : Collectivités locales
- Groupe B : Environnement
- Groupe C : Développement du tourisme

Chaque groupe a été appelé à fixer des objectifs, arrêter les indicateurs y afférents et proposer des scénarios de développement durable. Après désignation du modérateur et du rapporteur de chaque groupe, les travaux ont été lancés sous l'encadrement des représentants du CAR/PAP.

24. La présentation des résultats des groupes de travail a mis en exergue les points reproduits en annexe III.

## **ATELIER 3 : OUTILS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DES STRUCTURES HOTELIERES**

25. Les outils de l'UE en matière de gestion environnementale dans le secteur touristique ont été présentés par M. Satta. Son exposé a concerné deux volets importants, à savoir :

a) Le système de gestion environnementale comportant :

- ISO 14001 qui se base sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts de l'activité ;
- EMAS reg (CE) n.761/2001 : le règlement EMAS (Eco Management and Audit Scheme) est un règlement européen qui a été créé en 1993 par la Commission européenne. Révisé en 2001, il permet à l'entreprise et à toute organisation qui le désire, d'évaluer, d'améliorer et de rendre compte de ses performances environnementales. EMAS intègre entièrement les exigences de la norme ISO 14001. Il s'en distingue tout de même de par son principe de transparence qui implique la communication des objectifs fixés et des résultats obtenus (ex. réduction de la consommation d'énergie...) ;
- l'Ecolabel européen (la "Fleur") qui est un label européen attribué à un produit par une organisation certifiante, garantissant que le produit concerné a un impact réduit sur l'environnement. Créé en 1992, l'Ecolabel européen est reconnu dans les 25 pays de l'Union européenne.

Les actions de gestion environnementale concernent : un écobilan des activités de l'organisme ; la prévention de la pollution ; la diminution de la consommation des ressources naturelles ; la diminution de la consommation d'énergie ; la réduction des déchets ; l'éducation à l'environnement ; la participation des fournisseurs au système de management environnemental de l'organisation.

b) Le cycle de vie des produits :

Pour chaque catégorie de produits concernés, les écolabels fixent des exigences d'aptitude à l'usage et des exigences environnementales. Ces dernières sont établies après une étude du cycle de vie des produits. Cette prise en compte de toute la chaîne (depuis l'extraction des matières premières jusqu'au traitement des produits en fin de vie) est une caractéristique forte des écolabels. Elle permet de s'assurer qu'il n'y a pas de transfert de pollution d'une étape à une autre.

26. La coordination nationale du projet a réaffirmé que la structure pilote choisie était la Corne d'Or à Tipasa, pour laquelle les consultantes nationales sont en train de préparer un rapport d'analyse.

27. Les participants à cet atelier ont été saisis du matériel suivant :

- le CD "Semer les grains du changement" contenant le matériel interactif de formation à l'environnement et au tourisme durable publié par le PNUE/DTIE ;
- un choix de textes sur la "Gestion environnementalr dans le secteur touristique" préparé par le CAR/PAP.

## **Clôture des ateliers**

28. A la fin des travaux des ateliers, M<sup>me</sup> Skaricic a remercié les participants et les a invités à continuer leur contribution en communiquant leurs remarques et suggestions aux consultantes nationales chargées du projet, et à participer aux ateliers organisés dans le cadre du projet. Elle a souligné l'importance des contacts réguliers entre la coordination du projet et ceux qui en sont les plus concernés, à savoir les collectivités locales qui doivent assumer un rôle actif dans ce type de projets.

29. M. Rachid Cheloufi, Directeur de l'ANDT et coordonnateur national du projet "Destinations" a remercié les participants pour leur contribution aux délibérations des ateliers. Il a prononcé la clôture des ateliers le 2 mars 2009 à 13h00.

## ANNEXE I

### Liste des participants

Nom et Prénoms	Fonction/Organisme	Coordonnées
M <sup>r</sup> TRUMBIC	Directeur du CAR/PAP	
M <sup>me</sup> Željka ŠKARIČIĆ	Coordonnatrice du projet au CAR/PAP	Kraj Sv. Ivaba11 21000 Split Croatie Tél : +385 21 340479 Fax : +385 21 340490 e-mail : <a href="mailto:zeljka.skaricic@ppa.htnet.hr">zeljka.skaricic@ppa.htnet.hr</a>
M <sup>r</sup> Alessio SATTA	Consultant CAR/PAP Coordonnateur scientifique du Projet	Via San Giorgio 12, 09124 Cagliari-Italie Tél: +39 3495341328 Fax: +39 070 6756406 e-mail: <a href="mailto:alessio.satta@ecoturismo-italia.it">alessio.satta@ecoturismo-italia.it</a>
M <sup>r</sup> Carlo PERELLI		
M <sup>r</sup> BENSEBANE	Directeur-MATET	Tél : +213 21 432875
M <sup>r</sup> SETTI Ali	Inspecteur Général du MATET	Tél : +213 21 792633
M <sup>r</sup> CHELOUFI Rachid,	DG-ANDT coordonnateur national du projet "DESTINATIONS"	BP78, Village Artisanal Sidi Fredj, Staoueli Tél : +213 21 376043 Fax : +213 21376716 e-mail : <a href="mailto:r_cheloufi@yahoo.fr">r_cheloufi@yahoo.fr</a>
M <sup>me</sup> NATECHE Samia,	Sous Directrice de la préservation du littoral, du milieu marin et des zones humides –MATET- Point Focal du projet "DESTINATIONS"	Tél : +213 21 43.28.75
M <sup>r</sup> OUARDI Nacer	Directeur- MATET	
M <sup>elle</sup> NESSILI Radia	Inspectrice-MATET	Tél : +213 21 792893
M <sup>r</sup> BEGHOURA Abdelali	DG CNL Alger	Tél : +213 21 289015
M <sup>r</sup> ABBASSI Aïssa	Inspecteur central- CNL	Tél : +213 772 190934
M <sup>me</sup> NACEUR Yassmine	Cadre CNL	Tél : +213 21 289023
M <sup>r</sup> TAKILALET Nassima	Ingénieur- CNL Tipaza	Tél : +213 772 598845
M <sup>elle</sup> BOUSTILA Souad	Ingénieur- CNL Alger	Tél : +213 774 165488
M <sup>elle</sup> MEBARKI Razika	Ingénieur- CNL Tipaza	Tél : +213 777 204990
M <sup>r</sup> BENAÏNOUM	Directrice du Tourisme Wilaya d'Alger	Tél : +213 21 799919
M <sup>elle</sup> KOUBA Mahdia	Inspectrice-Direction du Tourisme W.Alger	Tél : +213 550 361821
M <sup>elle</sup> HAMOU Dalila Assia	Inspectrice, Direction du Tourisme W.Alger	Tél : +213 21 731141 ou 31
M <sup>me</sup> Chenit Hadia	Directrice du Tourisme W.Tipaza	Tél : +213 24 470303
M <sup>me</sup> BORDJI Souad	Chef de Service D.Tourisme W.Tipaza	Tél : +213 24 470303
M <sup>me</sup> BACHA Sabrina	Directrice du Tourisme W. Boumerdes	Tél : +213 24 819331
M <sup>r</sup> BENTAHAR Redouane	Directeur de l'environnement W.Tipaza	Tél : +213 24 470539
M <sup>r</sup> AOUDIA Salem	Directeur de l'environnement W.Boumerdes	Tél : +213 24 818144
M <sup>me</sup> MAMMERI Samira	Assistante du Directeur D.Environnement W. Alger	Tél : +213 21 732324
M <sup>r</sup> RAHMANI Mohamed	Cadre- ONAT	Tél : +213 21 744448
M <sup>elle</sup> ECHATABI Amina	Ingénieur- ASAL	Tél : +213 21 941107

M <sup>r</sup> CHIAH Rabah	PDG- EGT Tipaza	Tél : +213 24 470000
M <sup>r</sup> BAHLOUL	Directeur Central- EGT Tipaza	Tél : +213 661 679871
M <sup>r</sup> SLIMANI Bachir	DG- ONEDD	+213 661 502014
M <sup>me</sup> OUSALEM Salima	Ingénieur- ONEDD	+213 771 944176
M <sup>r</sup> KHORSI Mahmoud	Cadre ONT	+213 771 420984
M <sup>r</sup> YASSA.A	Cadre ONT	+213 771 467421
M <sup>r</sup> TALBI Mohand Améziane	Architecte-ANDT	Tél : +213 21 376043 e-mail: <a href="mailto:muz213@yahoo.fr">muz213@yahoo.fr</a>
M <sup>r</sup> BOUKABOUS Ghoulam Allah	Architecte-ANDT	Tél : +213 21 376043 e-mail : <a href="mailto:ghoulam2000@hotmail.com">ghoulam2000@hotmail.com</a>
M <sup>r</sup> NABI Farid	Assistant du DG-ANDT	Tél : +213 21 376043
M <sup>elle</sup> MENNAS Djamilia	Architecte-ANDT	Tél : +213 21 376043
M <sup>me</sup> OUCHENE Djazia	Cadre-ANDT	Tél : +213 21 376043
M <sup>me</sup> SENDJANI Karima	Architecte-ANDT	Tél : +213 21 376043
M <sup>elle</sup> LOUBARI Amel	Architecte-ANDT	Tél : +213 21 376043
M <sup>r</sup> CHELBI Djamel	Architecte-ANDT	Tél : +213 21 376043
M <sup>me</sup> YOUCEF Houda	Architecte-ANDT	Tél : +213 21 376043
M <sup>me</sup> GASEMI Nawel	Ingénieur-ANDT	Tél : +213 21 376043
M <sup>elle</sup> HAINE Chahinez	Ingénieur-ANDT	Tél : +213 21 376043
M <sup>r</sup> BADER Ahmed	Ingénieur-MATET	Tél : +213 790 511995
M <sup>r</sup> SEKAT Boudjemaâ	Ingénieur-MATET	Tél : +213 21 431210
M <sup>r</sup> BOUNAB Mohamed	Ingénieur-MATET	-
M <sup>r</sup> BOUNAB Nourdine	S/Directeur-APPL W.Alger	Tél : +213 21 744422
M <sup>elle</sup> BENHALIMA Assia	Ingénieur- APPL W.Alger	Tél : +213 21 744422
M <sup>me</sup> LAMRI Hafida,	Consultante Nationale (Sénior)	Tél : +213 770 866362
M <sup>me</sup> FODIL Chafia	Consultante Nationale (Junior)	Tél : +213 770 313751
M <sup>r</sup> TOUATI Kamel	Directeur- CNERU	Tél : +213 21 542257 Tél : +213 21 542264 (LD)
M <sup>elle</sup> BOUSHABA Sonia	Chef de service- CNERU	Tél : +213 772 012458
M <sup>r</sup> BEAUVILLAIN Jean	PDG AIMG JB Conseil	Tél : +336 68804174
M <sup>r</sup> LAKHDARI Boudjemaâ	Sous Directeur Ministère des Travaux publics	Tél : +213 21 913380 Port: +213 550 338618
M <sup>r</sup> MERZOUG,	S/Directeur Ministère de l'habitat et de l'urbanisme	Tél : +213 21 740722
M <sup>r</sup> BOUKECHERA Nourdine	S/Directeur Ministère des Transports	Tél : +213 21 920472
M <sup>me</sup> AMI MOUSSA Linda	Enseignate, chercheur- USTHB/LGAT	Tél : +213 661 564122
M <sup>r</sup> BAZIZI Youcef	Directeur-ONS	Tél : +213 771 117465
M <sup>me</sup> NEGGAZI Faiza	Ingénieur statistique- ONS	Tél : +213 550 949050
M <sup>r</sup> HALOUANE Saïd	P/APC Thénia	Tél : +213 24 834700
M <sup>r</sup> ADIM Aïssa	P/APC Zemmouri	Tél : +213 661 655831
M <sup>r</sup> LARBI	Vice Président de l'APC Laghata	Tél : +213 771 670226
M <sup>r</sup> HAMIDAOUI Ali	P/APC Laghata	Tél : +213 661 654270
M <sup>r</sup> BENCHOUK Allel	P/APC Cap Djinet	Tél : +213 661 655071
M <sup>r</sup> SARDI Mohand	P/APC Boumerdes	Tél : +213 661 652360
M <sup>r</sup> LOURIACHI Mohamed	P/APC Budouaou EL Bahri	Tél : +213 661 652406
M <sup>r</sup> BENLABBOUCHE Abderahmane	Vice président APC Héraoua	Tél : +213 661 805996
M <sup>elle</sup> HATTALI Karima	TS Commercial- APC Fouka	Tél : +213 24 401591
M <sup>r</sup> BENREZOUG Arab	Ingénieur environnement- APC Fouka	Tél : +213 24 401591
M <sup>r</sup> KANOUN Badrdine	P/APC Corso	Tél : +213 661 653243
M <sup>r</sup> BENDAOUD Nacer	Association écologique Boumerdes	Tél : +213 771 594353
M <sup>r</sup> NEFSI Amar	Président d'association « Les amis du	Tél : +213 662 184507

	Mont Chenoua »	
M <sup>r</sup> CHRAFI Mourad	Président d'association «Bougie»	Tél : +213 662 815253
M <sup>r</sup> CHAOUICHE SidAli	Président d'association «Les amis du Lac de Réghaïa »	Tél : +213 661 924176
M <sup>r</sup> ARAB Toufik	Secrétaire Général-Association « Les amis du Lac »	Tél : +213 667 228276
M <sup>elle</sup> LAMARI Fatiha	Présidente de l'association « Rayons de soleil »	Tél : +213 792 597200
M <sup>elle</sup> AFFIAN Fatiha	Présidente de l'association « Cœur Bleu »	Tél : +213 773 180951
M <sup>elle</sup> YERMECHE Meriem	Assistante de l'association « Cœur Bleu »	Tél : +213 550 738453
M <sup>elle</sup> FELLAG Aïcha	Assistante de l'association « Cœur Bleu »	Tél : +213 779 595506
M <sup>elle</sup> BRAHITI Amel	Membre de l'association de l'environnement de la	Tél : +213 771 240473

## ANNEXE II

### Programme des ateliers

<b>ATELIER 1 : EVALUATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL TOURISTIQUE (ECAT) ET SCENARIOS ALTERNATIFS</b>	
Samedi, le 28 février 2009	
14h30 - 15h00	Ouverture de l'atelier DESTINATIONS : objectifs et programme de travail (MATET, CAR/PAP). Introduction : développement du tourisme dans les pays méditerranéens et philosophie de base du tourisme durable et éco-tourisme (CRENOS).
15h00 - 16h00	Présentation de la méthode d'ECAT (CRENOS) : Analyse initiale et indicateurs de tourisme durable ; Processus de participation (méthode de forum) ; Introduction à la méthode de scénarii alternatifs de développement ; Intégration de l'ECAT dans la GIZC.
16h30 - 17h30	Discussion.
<b>ATELIER 2 : METHODE DES SCENARIOS ALTERNATIFS</b>	
Dimanche, le 1 <sup>er</sup> mars 2009	
9h00 - 9h30	Présentation du rapport diagnostic et de la liste d'indicateurs proposés de tourisme durable (Consultants nationaux).
9h30 - 10h00	Présentation détaillée de la méthode de scénarii alternatifs (CRENOS).
10h30 - 13h00	Groupes de travail : construction des scénarii alternatifs sur la base des résultats du rapport diagnostic.
14h30 - 16h00	Groupes de travail : construction des scénarii alternatifs sur la base des résultats du rapport diagnostic.
16h00 - 17h00	Présentation des résultats des groupes de travail. Discussion. Conclusions et recommandations.
<b>ATELIER 3 : OUTILS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DES STRUCTURES HOTELIERES</b>	
Lundi, le 2 mars 2009	
9h00 - 9h30	Accueil et enregistrement des participants.
9h30 - 10h00	Introduction: objectifs de l'atelier, programme de travail (CAR/PAP).
10h00 - 10h30	Présentation des outils ISO, EMAS, Ecolabel (CRENOS).
11h00 - 12h00	Présentation du Guide des bonnes pratiques environnementales dans le secteur hôtelier (CAR/PP).
12h00 - 12h15	Présentation du rapport préliminaire sur la structure hôtelière pilote (Consultants nationaux).
12h15 - 13h00	Présentation du projet de politique environnementale à adopter par la structure hôtelière pilote (CRENOS & consultants nationaux). Discussion. Conclusions et recommandations.
13h00	Clôture.

## ANNEXE III

### Résultats des groupes de travail

#### **GROUPE A : COLLECTIVITES LOCALES**

##### Les objectifs :

- Mettre en place une politique communale en vu du développement du tourisme par la mise en place de l'agenda 21 local qui définit notamment les axes stratégiques du tourisme au niveau communal ;
- Mobiliser les moyens financiers par :
  - Des subventions de l'état ;
  - Le développement d'impôts locaux ;
  - La création d'un fond de base moyennant un cahier des charges pris en charge par les institutions centrales ;
  - L'allègement des dettes des communes les plus pauvres ;
  - La mise en œuvre et le contrôle de l'application des PDAU - POS - PAW et autres études d'impact d'aménagement ;
  - La prise en charge des déchets y compris par le tri sélectif et le développement des stations d'épuration des eaux usées et autres formes et techniques de traitement ;
  - La protection et la sauvegarde des forêts et sites naturels et l'incitation des agriculteurs à développer des produits "bio" ;
  - La mise en place d'une gestion participative au niveau communal par l'installation d'un conseil pour la concertation faisant appel aux compétences locales.
- Développer et accompagner le tourisme national par un ensemble de mesures, à savoir :
  - Orienter, cibler et diversifier les formations liées au tourisme de courtes et longues durées ;
  - Valoriser les produits de terroir, l'artisanat, les manifestations culturelles et culturelles locales ;
  - Organiser des manifestations de type journées d'études, sorties pédagogiques, expositions et autres au niveau locale intégrant l'ensemble des citoyens à des fins de sensibilisation au tourisme, à la connaissance du patrimoine locale et à l'adhésion de la population locale au développement du tourisme durable.
- Créer de nouvelles formes d'emploi saisonnier ou permanent ;
- Rendre le tourisme accessible à toutes les catégories et les bourses, par la création de structures d'accueil adaptées tout en assurant des prestations répondant aux normes internationales ;
- Identifier, reconnaître, réglementer et encourager le tourisme chez l'habitant.

##### Les scénarios alternatifs :

Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique "SDAT" 2025 est le cadre stratégique de référence pour la politique touristique de l'Algérie, qui affiche la vision du développement touristique national aux différents horizons à court terme (2009), moyen terme (2015) et long terme (2025) dans le cadre du développement durable, afin de faire de l'Algérie un pays récepteur; et définit les instruments de sa mise en œuvre et précise les conditions de sa faisabilité.

La mise en tourisme de l'Algérie, par la structuration de puissants Pôles Touristiques d'Excellence reconnus comme modèle par le marché touristique international, constitue la dynamique n°2 inscrite au SDAT à l'horizon 2025. Le pôle touristique est une combinaison sur un espace géographique donné de villages touristiques d'excellences (équipements d'hébergement et de loisirs) et d'activités touristiques et de circuits touristiques en synergie avec un projet de développement territorial.

## **GRUPE B : ENVIRONNEMENT**

### Les objectifs :

- Améliorer la gestion des déchets urbains ;
- Améliorer la qualité des eaux de baignade et des Oueds ;
- Protéger et revaloriser les sites naturels ;
- Maîtriser l'urbanisation et requalifier le paysage architectural ;
- Développer l'environnement social ;
- Encourager l'utilisation des énergies renouvelables ;
- Mobiliser et protéger les ressources en eau.

### Les scénarios alternatifs :

- Développement d'activités touristiques durables (Tourisme Vert) : intégrer entre les infrastructures touristiques légères avec le milieu naturel, l'agriculture et le monde rural.
- Concentration d'infrastructures touristique lourdes à proximité des tissus urbanisés.

## **GRUPE C : DEVELOPPEMENT DU TOURISME**

### Les objectifs :

- Développer le tourisme interne (nationaux et résidents algériens à l'étranger) ;
- Réhabiliter et revaloriser les sites touristiques ;
- Redynamiser l'activité touristique durant toute l'année ;
- Développer les réseaux de communication, NTIC, AEP, Assainissement et énergie ;
- Promouvoir la destination ;
- Mettre en valeur l'aspect architectural de la région en utilisant des matériaux locaux ;
- Mettre à niveau le parc hôtelier existant ;
- Délocaliser les activités nuisibles et incompatibles avec l'activité touristique ;
- Récupérer toutes les infrastructures pouvant servir l'activité touristique ;
- Mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et cultuel de la région ;
- Promouvoir l'investissement touristique et hôtelier ;
- Sensibiliser tous les intervenants pour une meilleure prise en charge de l'activité touristique durable ;
- Promouvoir les activités culturelles et sportives ;
- Intégrer la protection des milieux naturels de toutes formes de dégradation (érosion, détérioration de la qualité des eaux) ;
- Promouvoir la formation et valoriser les métiers du tourisme et de l'hôtellerie.

### Les scénarios alternatifs :

- Promouvoir et mettre en valeur les potentialités touristiques de la région ;
- Développer un tourisme durable ;
- Mettre en place un schéma touristique intégré.

**En conclusion, il a été arrêté les directives suivantes :**

**Renforcer, accompagner et mettre en œuvre les mécanismes de préservation du littoral.**

**Aménager l'arrière pays et les zones déjà urbanisées pour assurer une meilleure répartition spatiale.**

**Veiller à la mise en œuvre effective des orientations du SDAT à l'horizon 2025.**

**Développer le tourisme local comme objectif à atteindre à court terme.**